DEMANDE DE DÉROGATION

20**24**-20**25**

AUX PERIMÈTRES SCOLAIRES

Z
7
-
4
П
•
П

RESPONSABLES LEGAUX*

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	☐ Fille
Date de naissance//	Lieu de naissance	□ Garçon

	REPRÉSENTANT LEGAL I	REPRÉSENTANT LEGAL 2
Nom et prénom		
Adresse		
Code postal et Ville		
Tél. domicile		
Tél. mobile		
Email ⁽¹⁾		
Nom et adresse de l'employeur		

 $^{(l)}$ Je n'autorise pas la ville de Villeparisis à utiliser le numéro de téléphone portable et mon mail pour diffuser des informations municipales.

SITUATION FAMILIALE*

En cas de	Autorité parentale : 🛮 conjointe	
séparation ou	☐ représent	ant légal I 🔲 représentant légal 2
de divorce,	Résidence principale :□ garde al	ernée
préciser :	☐ chez rep	résentant légal I 🔲 chez représentant légal I

Ź	Ecole de secteur	Ecole demandee	
TIOI			
Ö	☐ Rapprochement de fratrie	☐ Merci de	joindre ur
DEROGATION	Nom et Prénom du frére/so	Des documents être demandés	•
FS DE	Ecole	Attention : la de sous réserve du	_

☐ Merci de joindre un courrier explicatif.

Niveau

Des documents complémentaires pourront vous être demandés lors de l'instruction de votre dossier.

Attention : la dérogation ne peut être possible que sous réserve du nombre de place disponible dans l'école demandée.

- ➤ Les parents déclarent être informés que le dossier sera soumis à la commission de dérogation.
- → Les recours éventuels devront être formulés à reception de l'avis donné, dans un délai de 15 jours auprès du service scolaire.

Signature du représental légal → Dans le cas d'une dérogation extérieure à la commune, le tarif «hors commune» des prestations périscolaires sera appliqué.

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION AVIS DE LA COMMISSION

Favorable	9

□ Défavorable	e
	-



*Réglement général sur la protection des données: La mairie de Villeparisis, responsable de traitement, collecte les données de vos enfants demandées dans ce formulaire dans le but d'accompagner sa scolarité et ses activités extra- et périscolaires. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public pour les informations indispensables et le consentement pour les informations facultatives. Ces informations ne seront utilisées que par les services enfance, jeunesse et éducation de la Ville, et seront conservés pendant toute la durée de scolarisation de l'enfant + 1 an. Conformément à la loi informatique et libertés et au RGPD, la personne concernée et/ou ses représentant légaux conservent un droit d'accès, de rectification, d'effacement de de limitations de leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en contactant le service scolaire à gestionscolaire@mairie-villeparisis.fr, vous avez aussi la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy –TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07

minication - décembre 2023